

Fondation Brain Canada

Futurs leaders canadiens de la recherche sur le cerveau 2019

Appel de demandes (AD)

À propos de la Fondation Brain Canada

Établie à Montréal, la Fondation Brain Canada est un organisme de bienfaisance national enregistré qui appuie la recherche sur le cerveau au Canada en finançant des travaux novateurs capables de changer la donne. Depuis vingt ans, la Fondation Brain Canada s'emploie à démontrer que le cerveau doit être abordé comme un système en soi et complexe, au carrefour d'un éventail de troubles neurologiques, de maladies mentales, de toxicomanies et de lésions cérébrales et médullaires. Cette reconnaissance de la nature distincte du cerveau met en relief la nécessité d'une meilleure collaboration entre disciplines et établissements, et de veiller à ce que le Canada dispose d'un excellent bassin de talent pour demeurer à l'avant-garde de la recherche sur le cerveau. Ce faisant, nous pourrions investir de façon plus éclairée dans des recherches sur le cerveau, axées sur des résultats précis qui profiteront aux patients et à leur famille. La vision de la Fondation Brain Canada est de comprendre le cerveau, en santé et dans la maladie, d'améliorer la vie et d'avoir un impact sociétal.

Le Fonds canadien de recherche sur le cerveau est un partenariat public-privé entre le gouvernement du Canada (par l'entremise de Santé Canada) et la Fondation Brain Canada dont l'objectif est d'encourager les Canadiens à investir davantage dans la recherche sur le cerveau et de maximiser l'incidence et l'efficacité de ces investissements. La Fondation appuie l'excellence dans le domaine de la neuroscience au Canada en stimulant la recherche concertée et en accélérant le rythme des découvertes afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des personnes atteintes de troubles neurologiques au Canada. Au cours des 20 dernières années, la Fondation Brain Canada, ses commanditaires et partenaires ont investi 250 millions dans 300 projets de recherche partout au pays.

www.braincanada.ca/fr/

Table des matières

Justification	3
Portée	3
Renseignements sur la subvention	4
Admissibilité	4
Utilisation des fonds	4
Critères d'évaluation	5
Calendrier	6
Comment présenter une demande - Lettre d'intention	6
Lettre d'intention	6
Comment présenter une demande	6
Sections de la demande détaillée	7
Demande détaillée – processus d'évaluation	9
Confidentialité et propriété intellectuelle	9
Rapports, communications et évaluation	10
Renseignements	11

Note. Le masculin est utilisé dans ce document pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.

Justification

Financé par le Fonds canadien de recherche sur le cerveau, le programme *Futurs leaders canadiens de la recherche sur le cerveau* vise à accélérer les travaux novateurs qui révolutionneront notre compréhension du fonctionnement et des dysfonctionnements du système nerveux et de leur incidence sur la santé. Il a pour objectif ultime d'alléger le fardeau social et économique des maladies neurologiques et mentales grâce à la prévention, au diagnostic précoce et au traitement.

Les nouveaux chercheurs qui décrochent leur premier emploi universitaire ont l'occasion de formuler des projets de recherche innovateurs et percutants. En début de carrière, ils ont souvent de la difficulté à obtenir une première grande subvention d'exploitation faute de données préliminaires et de ressources. Donc, ceux qui sont promis à une brillante carrière sont souvent désavantagés lorsqu'ils demandent des fonds dans le cadre d'un concours « ouvert », car les chercheurs d'expérience ont une longueur d'avance. Ce programme leur donne les moyens d'explorer de nouvelles pistes de recherche sur les propriétés et mécanismes du cerveau et du système nerveux, de manière à recueillir les données nécessaires.

Les subventions Futurs leaders canadiens de la recherche sur le cerveau pourraient changer la donne en remédiant au manque de fonds nécessaires pour appuyer et retenir les meilleurs chercheurs en début de carrière qui sont bien placés pour faire progresser la recherche sur le cerveau au Canada. C'est en finançant leurs travaux à ce point névralgique de leur carrière que nous réussirons à former la relève scientifique au Canada et à jeter les bases de l'excellence et l'innovation en recherche.

Portée

Ce projet appuie de nouvelles avenues de recherche qui se distinguent des autres projets entrepris par les chercheurs. Ce concours favorise les travaux novateurs, non orthodoxes et exploratoires qui pourraient transformer notre compréhension des rouages du cerveau, même s'ils sont à l'étape de développement précoce ou conceptuelle. Les chercheurs en début de carrière sont aussi invités à exploiter les plateformes et répertoires de données existants afin d'en maximiser l'utilité. Grâce aux données obtenues dans le cadre de leur projet, ils pourront alors tenter d'obtenir des subventions plus importantes visant des projets à plus long terme et implanter des programmes de recherche novateurs et durables.

Les travaux doivent reposer sur une hypothèse exploratoire du cerveau et du système nerveux, et peuvent couvrir la gamme d'approches, de recherche basique au recherche clinique en passant par l'application des connaissances, notamment :

- Des travaux de recherche fondamentale portant sur les propriétés et mécanismes fondamentaux, y compris des études fonctionnelles sur l'utilisation des données génomiques.
- Des projets qui s'intéressent aux maladies et troubles neurologiques, dans la mesure où ils aident à percer les mécanismes biologiques fondamentaux.
- Des expériences pour mettre à l'épreuve de nouvelles approches thérapeutiques ou interventions visant des troubles neurologiques.
- La mise au point de nouvelles méthodes, y compris des modèles d'activité neurale, dans la mesure où ces méthodes éclairent des questions de l'heure en neuroscience.
- Les projets empruntant une démarche apparentée aux domaines dont le nom se termine par « omique » et qui produisent un grand volume de données, si les hypothèses sont clairement énoncées.

Les projets suivants ne sont pas admissibles au financement :

- Les démarches de criblage systématique servant à identifier des composants biologiques ou des réactifs.

Renseignements sur la subvention

Pour l'année 2019, ce concours comporte 20 subventions de 100 000 \$ chacune, réparties sur une période de deux ans, pour un total de 2 millions \$. Chaque subvention sera nommée en l'honneur du commanditaire qui la finance. *Veillez noter que, dans son budget 2019, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser jusqu'à 40 millions au Fonds canadien de recherche sur le cerveau (FCRC) au cours des deux prochaines années, à compter de l'exercice 2020-21. Le programme Futurs leaders fait l'objet d'une entente de financement entre la Fondation Brain Canada, Santé Canada, et tout donateur.*

Admissibilité

- Il est bien établi que l'on favorise l'excellence, l'innovation et la créativité lorsqu'on accroît l'équité, la diversité et l'inclusion. Dans cet esprit, la Fondation Brain Canada se fait un devoir de promouvoir l'excellence en faisant preuve d'équité et nous encourageons les candidats de tous les horizons à participer à ce concours.
- Cette possibilité de financement est ouverte à tous les nouveaux chercheurs dans les cinq ans suivant leur première nomination académique indépendante, et ce, d'ici la date de présentation des demandes détaillées. Les congés (par exemple un congé de maternité ou parental, de maladie, etc.) seront exclus du calcul de la période de cinq ans.
- Les chercheurs doivent œuvrer au sein d'un établissement canadien pendant toute la durée du financement et leur emploi universitaire doit avoir commencé d'ici la date limite de présentation des demandes.
- Les chercheurs doivent être considérés comme des chercheurs indépendants au sein de leur établissement. Il s'agit habituellement d'un poste d'assistant ou de professeur agrégé, c'est-à-dire : ils peuvent lancer ou gérer des projets de recherche qui leur sont propres à titre de chercheur principal, ils sont responsables de la bonne marche du laboratoire, ils décident de l'utilisation des fonds de recherche, et peuvent superviser les étudiants de cycle supérieur. Les boursiers postdoctoraux et membres auxiliaires du corps professoral ne sont pas des candidats admissibles.
- Les demandeurs s'engagent à réserver au moins 75 % de leur temps pour des activités de recherche; en limitant les activités cliniques, d'enseignement ou d'administration à un maximum de 25 % de leur temps pendant la durée de la subvention.
- La demande de subvention peut être lié mais ne peut pas être identique à d'autres projets actuellement financés. Il incombe au demandeur d'aviser la Fondation Brain Canada immédiatement si le projet devient admissible à une autre subvention pendant le processus de demande ou d'évaluation de ce concours.
- Les demandeurs doivent présenter une lettre d'intention pour avoir le droit de présenter une demande détaillée.
- Les lauréats d'une subvention de développement des compétences à l'intention des chercheurs en début de carrière de la Fondation Azrieli et la Fondation Brain Canada ne sont pas admissibles à ce concours.

Utilisation des fonds

Les fonds doivent servir à financer les coûts directs de la recherche faisant l'objet de la subvention et doivent être liés directement au projet ou aux activités accomplies.

Coûts admissibles

Les fonds peuvent être utilisés pour soutenir tous les coûts de fonctionnement du projet de recherche, notamment :

- les fournitures et le matériel ;

- les services particuliers et frais d'utilisation ;
- l'entretien d'équipement essentiel ;
- les frais de déplacement du chercheur principal et des stagiaires afin de présenter leurs résultats ;
- les coûts de publication ;
- la rémunération du personnel technique ;
- les allocations aux stagiaires ;
- l'équipement neuf qui n'est pas disponible actuellement, mais qui est essentiel au projet.

Coûts non admissibles

- Le salaire et les honoraires professionnels du chercheur principal qui présente la demande de subvention.
- Étant donné que cette subvention doit être utilisée pour le projet proposé, l'achat d'équipement général de bureau et de laboratoire est considéré comme une dépense non admissible.
- Les frais généraux associés à la gestion du projet de recherche.

À noter : cette liste n'est pas exhaustive. Veuillez consulter la Fondation Brain Canada au sujet de toute autre dépense, afin que les partenaires concernés puissent en déterminer l'admissibilité.

Critères d'évaluation

Les critères suivants seront pondérés également :

Innovation et originalité

La qualité du projet, qui offre de nouveaux concepts et de nouvelles manières de procéder, tout en s'appuyant sur des principes scientifiques solides et une idée réalisable sur le plan technique. Celui-ci doit être susceptible de changer la donne dans le domaine d'étude ou d'ouvrir de nouveaux horizons expérimentaux, ou encore de surmonter les défis qui nuisent à l'avancement de nos connaissances sur le cerveau et le système nerveux. Ce projet doit se distinguer des autres projets menés par le chercheur et financés par d'autres moyens.

Faisabilité

La mesure dans laquelle les travaux de recherche peuvent être menés à bien en empruntant la méthodologie proposée, conformément à l'échéancier, au budget et aux ressources à sa disposition. Les prémisses et fondements du projet de recherche doivent être étayés avec des citations scientifiques et des données provenant d'autres sources. Les données préliminaires ne sont pas exigées, mais peuvent être fournies si elles sont disponibles. Seront aussi évaluées les probabilités de réussite du chercheur principal en regard de l'excellence de ses acquis en matière de formation et de recherche novatrice.

Incidence potentielle

La mesure dans laquelle les nouveaux axes de recherche qui pourraient émaner de ce projet peuvent modifier notre compréhension fondamentale du cerveau et du système nerveux dans l'avenir. Brain Canada fait la promotion de la vision du cerveau en tant que système unique et complexe comportant des éléments communs à tous les types de troubles neurologiques. Vous devez expliquer en quoi vos conclusions pourraient avoir un impact en dehors du domaine immédiat de votre recherche. Avoir égard au sexe comme variable biologique est un aspect important de la transparence et de la reproductibilité en sciences, mais le protocole pourrait aussi élargir la portée des travaux en tenant compte du sexe, du genre et de la diversité afin d'accroître nos connaissances et d'améliorer la santé des gens.

Calendrier

Lancement de l'appel de demandes	Le 19 novembre 2019
Date limite de réception de la lettre d'intention (par courriel)	Le 10 décembre 2019
Ouverture du système de gestion électronique des subventions	Le 3 février 2020
Invitation à présenter une demande détaillée	12-19 février 2020
Date limite de réception de la demande détaillée	Le 24 mars 2020
Annonce de la décision	Juin 2020
Commencement du financement (au plus tôt)	Le 1 ^{er} juillet 2020

Comment présenter une demande - Lettre d'intention

Veillez noter que le concours du programme comprend une étape de lettre d'intention. Toutes les lettres d'intention doivent être envoyées à Brain Canada par courriel (futureleaders@braincanada.ca) avant 16h00 HE le 10 décembre 2019.

Lettre d'intention

Le personnel de la Fondation Brain Canada s'assurera que toutes les lettres satisfont les critères d'admissibilité. Les lettres admissibles seront évaluées par au moins deux personnes et les meilleures passeront à l'étape de la demande détaillée. Les commentaires des examinateurs ne seront pas communiqués aux demandeurs.

Les examinateurs établiront un score en fonction des critères suivants (valeur égale de pondération) :

1. Innovation et originalité
2. Faisabilité
3. Incidence

Nous demanderons en outre une version tronquée d'une page du biosketch de style NIH.

Renseignements facultatifs

- Indiquer les noms et les coordonnées d'un maximum de trois (3) personnes (du Canada ou de l'étranger) qui ont la compétence pour évaluer la demande. Les individus nommé ne devraient pas être en conflit d'intérêts.
- Indiquer les noms et les coordonnées des personnes auxquelles la demande ne devrait pas être transmise pour examen.

Les examinateurs seront choisis par la Fondation Brain Canada, qui prend ces suggestions et autres recommandations en compte.

Cliquer [ici](#) pour télécharger le formulaire de la lettre d'intention.

Comment présenter une demande détaillée

Toutes les demandes détaillées doivent être présentées à l'aide du système de gestion électronique des subventions de la Fondation Brain Canada (https://braincanada.smartsimple.ca/s_Login.jsp). Le chercheur principal doit dûment remplir tous les champs du système de gestion électronique des subventions de la

Fondation Brain Canada avant 16 h HNE aux dates ci-dessus. Brain Canada accusera réception de la demande détaillée dans les deux jours ouvrables.

Sections de la demande détaillée

Les exigences de mise en forme de la demande détaillée sont les suivantes : papier de format lettre, marges d'au moins 1 pouce et textes à simple interligne utilisant la police Arial ou Georgia 12 points. La taille de la police utilisée pour les figures et légendes doit être d'au moins 10 points. Il est formellement interdit de condenser l'espacement des caractères du texte. **Les demandeurs ont l'entière responsabilité de s'assurer que leur demande respecte ces exigences et qu'elle est reçue avant la date limite.** Les demandes reçues dans un autre format, qui dépassent le nombre limite de pages, qui sont incomplètes ou en retard, seront rejetées.

Sommaire du projet

- Titre du projet.
- Dates du début et de fin du projet (choisir des dates dans un délai de 24 mois).
- Écrire jusqu'à dix mots clés décrivant le projet.
- Résumer le projet de recherche et ses objectifs en mettant l'accent sur ses caractéristiques novatrices et transformatrices : maximum de 300 mots.

Sommaire vulgarisé (maximum de 300 mots)

Texte vulgarisé qui se prête bien à une publication destinée au grand public.

Proposition (maximum de 7 pages incluant les figures, légendes, échéanciers/jalons, mais excluant les références).

Les renseignements suivants doivent figurer dans la proposition et ils doivent être structurés en fonction des critères d'évaluation (innovation et originalité, faisabilité, incidence potentielle) :

1. **Objectifs généraux** à atteindre d'ici la fin de la période subventionnée.
2. Les raisons qui motivent le démarrage du projet, notamment :
 - Décrire clairement les caractéristiques uniques et novatrices du projet.
 - Expliquer en quoi ce projet est différent de ce qui a été entrepris auparavant par le chercheur principal.
3. Le plan de travail, notamment :
 - L'approche, les méthodes et techniques qui seront utilisées; le cas échéant, nommer les collaborateurs et décrire leur contribution particulière au projet.
 - **Énumérer les jalons prévus et l'échéancier** : principales étapes qui mènent à l'atteinte des objectifs généraux et date d'achèvement de chacune (un modèle sera fourni).
 - Présenter les écueils ou obstacles ainsi que la façon de les surmonter.
 - Décrire la méthode d'analyse des données, y compris les méthodes statistiques et calculs qui assureront la bonne marche du projet.
4. Résultats qui seront dégagés du projet et moyen par lequel ils seront communiqués aux parties prenantes :
 - En quoi ce projet permettra-t-il d'approfondir nos connaissances des propriétés et mécanismes fondamentaux du cerveau et du système nerveux?
 - Inclure les plans prévoyant la façon dont les données du projet seront mises à la disposition de chercheurs qualifiés.
 - Décrire l'incidence générale prévue des résultats par rapport à six grandes catégories : avancement des connaissances, accroissement de la capacité, sensibilisation, prise de décision, effets sur la santé, retombées socio-économiques globales.

5. Le rôle des stagiaires dans le cadre du projet, le cas échéant, et les possibilités d'apprentissage particulières qui leur seront offertes.

Considérations relatives au sexe, au genre et à la diversité (maximum de 2 pages)

L'influence du sexe et du genre sur la santé et ses interactions avec d'autres facteurs est un aspect qui mérite d'être approfondi afin que les travaux de recherche produisent de meilleurs résultats qui profitent à toute la population canadienne. Fournir une brève description des aspects suivants :

- Cette étude tiendra-t-elle compte des différences de sexe (biologiques) ?
- Décrire en quoi les travaux de recherche ont égard aux différences de sexe. Si ce n'est pas le cas, décrire en quoi ces considérations ne sont pas pertinentes.
- Cette étude tiendra-t-elle compte des différences de genre (socioculturelles) ?
- Décrire en quoi les travaux de recherche ont égard aux différences de genre. Si ce n'est pas le cas, décrire en quoi ces considérations ne sont pas pertinentes.
- Décrire les recherches ciblées, notamment les populations diverses, dont celles basées sur le genre, l'âge, le handicap et l'identité comme autochtone et minorité visible.

Aspects éthiques, sociaux et juridiques (maximum de 1 page)

En ce qui concerne la demande détaillée, les demandeurs doivent, le cas échéant, fournir toute documentation ou autorisation confirmant le respect des politiques nationales en matière de gestion éthique des sujets humains, des animaux et des risques biologiques. Puisque l'établissement doit émettre une preuve de son approbation avant que les fonds ne soient versés, veuillez décrire les politiques qui seront en vigueur d'ici la date limite de la demande détaillée, ainsi que l'échéancier relatif à tout ajout ou approbation supplémentaire relative au projet qui pourrait s'ajouter ultérieurement. En outre, décrire tout enjeu éthique, social ou juridique qui pourrait découler des résultats des travaux de recherche en neurosciences du projet.

Curriculum vitae du chercheur principal (maximum de 4 pages) :

- Le CV ne doit pas dépasser quatre pages et doit suivre le modèle de notice biographique des NIH (utiliser le [modèle](#) fourni).
- La déclaration personnelle doit décrire brièvement en quoi le chercheur principal est qualifié pour occuper ce poste dans le cadre du projet et préciser le nombre d'heures que le chercheur principal consacra en moyenne au projet hebdomadairement.

Budget

- Fournir un budget annuel.
- Présenter uniquement le budget des principaux postes :
 - la rémunération du personnel technique ;
 - les allocations aux stagiaires ;
 - l'entretien d'équipement essentiel ou qui n'est pas disponible actuellement, mais qui est essentiel au projet ;
 - les fournitures et le matériel ;
 - les services particuliers et frais d'utilisation, la compensation des participants ;
 - les déplacements du chercheur principal et des stagiaires pour les réunions de collaboration et la présentation des résultats ;
 - les coûts de publication.
- Justificatif écrit du budget décrivant les coûts anticipés pour chaque grande catégorie de dépense (maximum de 1 page). Fournir assez de renseignements pour que l'on puisse bien évaluer la pertinence de la répartition des coûts.

Lettre d'un ancien superviseur, mentor ou collaborateur

- Lettre d'appui d'une page dont l'auteur est un chercheur indépendant qui connaît bien les réalisations d'études et de recherche du demandeur. Le texte décrit la nature des interactions entre le demandeur et l'ancien superviseur, y compris des exemples précis illustrant la façon dont le demandeur a fait preuve de créativité, d'initiative, de collaboration et autres gestes témoignant de bonnes aptitudes de chercheur. Les examinateurs ne tiendront pas compte du texte dépassant la limite d'une page.
- Il importe d'éviter tout biais inconscient dans cette lettre et nous encourageons les auteurs à prendre connaissance des pratiques exemplaires à cet égard.
- L'auteur peut transmettre sa lettre d'appui directement à la Fondation Brain Canada par courriel à l'adresse futureleaders@braincanada.ca en prenant soin de bien indiquer le nom du demandeur dans l'objet et le corps du message. Les lettres d'appui doivent être remises avant la date limite de réception des demandes.

Attestation et signatures

- Pour être admissible, la demande doit être signée par le chercheur principal et elle doit être présentée avant la date limite de remise des demandes détaillées.
- Signature des responsables d'établissements : La demande doit être signée par le responsable de l'établissement dans lequel le chercheur principal mènera les travaux de recherche et le demandeur doit veiller à obtenir cette signature en temps opportun.

Demande détaillée – processus d'évaluation

La Fondation Brain Canada s'acquittera du processus d'évaluation. Au moins deux membres du comité d'évaluation examineront les demandes remises à l'intérieur des délais impartis et leur attribueront un score. Le comité est formé de membres provenant du Canada et de l'étranger, et possédant une expérience pertinente dans le(s) domaine(s) de recherche sur le cerveau. En outre, un ou deux examinateurs externes pourraient être appelés à évaluer la demande, selon la nature des travaux en question.

Le comité d'évaluation se réunira en personne pour examiner les demandes ayant reçu les scores les plus élevés. Le comité recommandera à la Fondation Brain Canada les demandes ayant reçu un score élevé.

Les candidats recevront des commentaires écrits des examinateurs experts et des membres du comité d'évaluation dont l'anonymat sera préservé. Cependant, les demandes dont le score n'atteint pas un seuil donné ne feront pas l'objet d'une discussion plus poussée et les candidats ne recevront pas de notes de discussion. L'évaluation de la demande détaillée par le comité d'évaluation est sans appel.

Confidentialité et propriété intellectuelle

La Fondation Brain Canada conservera tous les documents fournis dans le cadre de cette initiative de financement et seuls les examinateurs, les membres du comité d'évaluation et les observateurs qui ont signé l'entente de confidentialité auront accès à ces documents. Les demandes qui donneront lieu à du financement seront conservées afin d'établir la comparaison entre les résultats prévus et les résultats réels, dans le cadre de l'évaluation finale du Fonds canadien de recherche sur le cerveau.

La Fondation Brain Canada ne réclame aucun droit sur la propriété intellectuelle des résultats de la recherche qu'elle finance, et elle s'attend à ce que la propriété intellectuelle générée grâce au financement soit mise au point et commercialisée selon les politiques des établissements où se déroulent les travaux de recherche.

Rapports, communications et évaluation

À titre de condition du financement annuel continu du programme de subventions Futurs leaders canadiens de la recherche sur le cerveau, la Fondation Brain Canada exige que le chercheur principal communique régulièrement avec eux et qu'il leur soumette un rapport narratif et financier décrivant l'utilisation des fonds, les réalisations du projet ainsi que les difficultés affrontées et les mesures prises pour les surmonter. La Fondation Brain Canada communiquera les rapports d'étape aux commanditaires du programme sur demande.

- **Atelier de formation en communication** : Fidèle à sa mission de former la relève, la Fondation Brain Canada organisera un atelier de formation en communication qui aiguisera votre talent à communiquer clairement la science auprès d'un public varié et à rédiger des documents de subventions.
- **Rapports d'étapes scientifiques** : Le chercheur principal doit remettre à la Fondation Brain Canada un rapport d'étape annuel dans les 30 jours suivant la date anniversaire du début du projet, ainsi qu'un rapport scientifique final dans les 60 jours suivant la date anniversaire du début du projet.
- **Rapport financier** : Le chercheur principal et l'établissement hôte doivent remettre un rapport financier annuel dans les 60 jours suivant la date anniversaire du début du projet. Ils doivent notamment y inclure les renseignements suivants :
 - États financiers signés par un administrateur financier de l'établissement hôte et énumérant les dépenses engagées au cours de l'exercice, conformément aux postes de dépenses établis dans le budget approuvé.
 - Notes afférentes aux états financiers fournies par le chercheur principal et expliquant tout écart de plus de 20 % par rapport au budget approuvé. Au terme de la première année du projet, s'il reste un solde non dépensé de plus de 25 % pour l'année en cours, le chercheur principal devra remettre une prévision des dépenses pour les six (6) prochains mois, assortie d'explications détaillées.

Rapport post-financement: De plus, Brain Canada exige un rapport post-subvention détaillant les résultats du projet, y compris les résultats, l'impact de la recherche et son application future, au moins un an après la fin de la période de financement, et les nouvelles collaborations, publications et autres réalisations importantes.

Les versements suivants seront effectués dans la mesure où les exigences en matière de reddition de comptes et de progrès scientifiques auront été satisfaites. À noter : le financement pourrait être **interrompu** ou **annulé** faute de produire ces rapports dans les délais prévus. Une somme équivalente à 10 % du financement de la dernière année sera retenue et sera retournée à la réception d'un rapport de fin de projet satisfaisant qui décrit les résultats et incidences actuels et prévus du projet de recherche.

La Fondation Brain Canada communiquera avec le chercheur principal pour obtenir de plus amples renseignements si un rapport d'étape est incomplet ou révèle un retard sur l'échéancier prévu. Dans ce cas, celui-ci pourrait bénéficier d'un prolongement sans frais d'au plus douze (12) mois, sous réserve de l'approbation de la Fondation Brain Canada. La Fondation Brain Canada pourrait autrement mettre fin au financement. Des précisions sur la manière de présenter les rapports seront envoyées aux lauréats.

Pour permettre à la Fondation Brain Canada de communiquer les bénéfices tangibles que rapporte le Fonds canadien de recherche sur le cerveau (FCRC) à la population canadienne, le chercheur principal doit communiquer avec la Fondation Brain Canada avant la publication, la parution ou la diffusion publique des résultats probants de la recherche obtenus grâce à la subvention Futurs leaders canadiens de la recherche sur le cerveau, de façon à pouvoir préparer un communiqué de presse ou une autre forme de publicité. Tout embargo sera strictement respecté.

Toute publication, communiqué ou présentation des résultats de la recherche doit mentionner le financement accordé par la Fondation Brain Canada et tout commanditaire particulier, conformément au libellé suivant :

« Ce projet a vu le jour grâce au soutien financier de la Fondation Brain Canada, par le truchement du Fonds canadien de recherche sur le cerveau, de <commanditaire(s)> et de Santé Canada. »

Le chercheur principal doit informer la Fondation Brain Canada à l'avance de toute possibilité prochaine de publicité et de communications afin qu'elle puisse ensuite en aviser le(s) commanditaire(s) et Santé Canada. Le chercheur principal doit donner à la Fondation Brain Canada, le(s) commanditaire(s) et Santé Canada l'occasion de participer à toutes les activités de publicité concernant la subvention.

Renseignements

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du processus de demande, veuillez écrire à la Fondation Brain Canada à l'adresse futureleaders@braincanada.ca.